

**AMBASSADE DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Ottawa, le 22 décembre 2000

N° 915

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note N° JLAB-0199 du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en date du 20 décembre 2000, laquelle se lit comme suit :

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'approvisionnement en eau et la protection contre les crues dans le bassin de la rivière Souris, signé à Washington le 26 octobre 1989, et entré en vigueur à la même date, et de proposer, au nom du Gouvernement du Canada que l'Accord soit modifié comme suit :

1. Le texte de la section 4.2 de l'Annexe A est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant :

Toutes les activités d'exploitation en période normale seront conformes aux modalités établies à l'Annexe B.

2. Le texte de la section 4.4.1 de l'Annexe A est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

Toutes les activités d'exploitation en période normale seront conformes aux modalités établies à l'Annexe B.